

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 - OISE

MOTION
DU CONSEIL MUNICIPAL

M2023-01

Nombre de conseillers	
en exercice	11
présents	7
votants	8
absents	4
exclus	0

De la commune de PARNES

Séance du mardi 13 juin 2023 à 20:00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date de convocation :

9 juin 2023

M. LAROCHE Pascal

Date d'affichage :

9 juin 2023

Etaient présents :

Messieurs Pascal LAROCHE, Franck FERET, Michel ARDANA, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT, Bruno VUILLERMOZ

Objet

Motion concernant le projet d'implantation d'un parc de 6 éoliennes sur le territoire de la Commune d'Eragny sur Epte

Etaient absents :

Messieurs Patrice BOISSEL, Stéphane BOURI, Jean-Luc DUMONTIER
Madame Catherine CROSNIER représentée par M. Pascal LAROCHE

Secrétaire de séance : M. Frédéric RICHEVAUX

Monsieur le maire reprend le courrier reçu de Monsieur Christophe COULON, vice-président en charge de la ruralité et de la sécurité de la région Hauts-de-France : « La société des « CEPE CHESNOTS » a déposé une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc de 6 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres sur le territoire de la Commune d'Eragny-sur-Epte. (...) Considérant que 28% des mâts éoliens installés en France le sont dans notre région alors que sa superficie représente à peine 6% du territoire national, il est évident que les Hauts-de-France contribuent très largement à la production d'énergies renouvelables.

Pour prendre connaissance des presque 3000 mâts en service ou autorisés sur notre territoire, je vous invite à parcourir l'Observatoire régional de l'éolien : <https://eoliennes.hautsdefrance.fr>

La concentration des parcs éoliens dans notre Région, nos intercommunalités et nos communes n'est pas sans conséquences sur notre environnement quotidien et notre cadre de vie. (...)

Bien que ces futures installations ne soient pas directement implantées sur le territoire de votre commune, votre avis sur ce projet éolien m'importe particulièrement. »

Monsieur le maire précise que la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a déjà voté une motion contre ce projet.

Après cet exposé et en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal déclare son opposition à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune d'Eragny-sur-Epte

Motion déposée en Préfecture de BEAUVAIS le 20 juin 2023

Fait le, 16 juin 2023

Le Maire

